

INFO VILLAGE



Photo prise lors du Conseil Municipal du 13 mai 2026

LE PROTO, C'EST TROP RISQUÉ D'EN RIRE
MAIS CE N'EST PAS RISQUÉ D'EN PARLER.

6

PRÉVENTION

10 - 11

FINANCES

27

FRELON ASIATIQUE

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :
9h00 à 11h30
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg
01480 Messimy-sur-Saône
Tél : 04 74 67 80 77
mairie@messimysursaone.fr
www.messimysursaone.fr

 Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoint :

Samedi : 10h00 à 11h30

ÉCOLE

94, rue du Bourg
01480 Messimy-sur-Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16h30 à 18h30
samedi : 10h00 à 12h00
Rue du Bourg - Place de la mairie
04 74 67 87 80

bibliotheque@messimysursaone.fr

 Bibliothèque municipale

INFOS UTILES

- **Gendarmerie** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **Pharmacie de garde** : 32.37
- **SOS Médecin** : 36.24
- **Centre anti-poisons** : 04 72 11 69 11
- **SUEZ EAU urgence** : 09 77 40 11 30
- **ENEDIS ERDF** : 09 72 67 50 01
- **ENGIE GRDF** : 08 00 47 33 33
- **ALEC 01** : 04 74 45 12 40
- **ARNAQUES INTERNET** :
www.service.public.fr
- **Ostéopathe** :
233 rue du Bourg : 07 78 46 07 85
- **Cabinet d'infirmières** :
237 rue du Bourg : 07 69 70 20 73
- **Point Poste** : bar/tabac - le Détour
- **Point Vert CA** : bar/tabac - le Détour
- **Assistances maternelles** :
Site de la Mairie, service petite enfance
- **France Info Service** : 04 74 04 02 57
- **Déchèteries Smidom** : 04 74 04 94 69
- Francheleins
- St Etienne sur Chalaronne
- St Jean sur Veyle
- Vonnas
- **Colonnes de tri PAV** :
Chemin des Ferrières, Cimetière
et Salle Polyvalente
- **Député de l'Ain** :
Jérôme Buisson : 04 81 51 04 99
Permanence : 1 bis avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg-en-Bresse
- **Communauté de Commune Val de Saône Centre** : 04 74 06 46 26
ccvsc01.org / accueil@ccvsc01.org

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Nouveaux membres du Conseil Municipal..... p.4
- Commissions Communales..... p.4
- Nouveau professionnel..... p.5
- Nouvel éclairage de la mairie..... p.5
- Comité Consultatif d'Action Sociale - Repas des aînés..... p.5
- Commémoration du 19 mars..... p.6
- Prévention contre le protoxyde d'azote..... p.6
- Restauration de la fresque..... p.6
- Bibliothèque..... p.7

ÉCOLE

- Visite à Lyon..... p.8
- Fête du printemps..... p.8
- Les 100 jours d'école..... p.9

LES COMMISSIONS

FINANCES

- Budget principal 2026..... p.10
- Budget annexe 2026..... p.11

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Nettoyage de printemps..... p.12
- Démoustication..... p.12

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Classe 1 & 6..... p.13
- Demain Messimy..... p.14
- Les chanteurs du Val de Mâtre..... p.15
- Le club de l'amitié..... p.15
- Anime ton village..... p.16
- Les amis de la Mâtre..... p.17
- Gym 3 rivières..... p.17
- Ain Zen Shiatsu..... p.18
- Le sou des écoles..... p.18
- Fareins Saône Vallée Foot..... p.19

CÔTÉ PRATIQUE

- État civil..... p.20
- Groupement paroissial..... p.20
- Hauteur d'eau..... p.20
- Ordures ménagères..... p.20
- Défibillateurs..... p.20
- Engins bruyants..... p.20
- Brûlage déchets verts..... p.20
- Stationnement gênant..... p.20
- Le marché..... p.20
- Aides à domicile..... p.20
- Ecrivain public..... p.20
- En route pour le zéro déchet..... p.20
- La recette de mai..... p.20

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus..... p.21

DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas..... p.27
- Lutte contre le frelon asiatique..... p.27



LE MOT DU MAIRE

Christian BEGUET



**Chères Messimiennes,
Chers Messimiens,**

C'est avec fierté et humilité que j'ai pris en mars mes fonctions de maire de Messimy-sur-Saône.

Je remercie chaleureusement les électrices et les électeurs qui ont participé à ce moment important. La confiance qui m'est accordée m'honore et m'engage à servir notre commune avec écoute, disponibilité et détermination.

Ce nouveau mandat a débuté avec enthousiasme, porté par une équipe largement novice mais pleinement investie.

Nous avons à cœur de travailler au service de tous les habitants dans un esprit de dialogue, de transparence et de proximité. Notre ambition est de préserver ce qui fait la richesse et l'identité de notre commune tout en préparant son avenir face aux enjeux de demain.

L'ensemble des commissions communales est désormais en place et a commencé à travailler, tout comme les huit commissions intercommunales auxquelles participent les membres de votre conseil municipal.

Notre intercommunalité est présidée par M. Renaud DUMAY, Maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Comme annoncé dans notre programme, plusieurs projets nous tiennent particulièrement à cœur : le soutien aux commerces et aux associations, le marché, ainsi que les rénovations du centre de notre village. Chacun de ces sujets fera l'objet d'un travail approfondi en commission.

Je tiens à remercier sincèrement les commerçants, les riverains du bourg et l'ensemble des habitants ayant subi les désagréments liés aux travaux en cours.

Ceux-ci s'achèveront fin juillet, tandis que les plantations viendront finaliser l'aménagement en fin d'année.

À ce jour, la troisième tranche, du tabac jusqu'à l'entrée sud, n'est pas encore budgétée.

Comme vous l'avez constaté, l'épicerie PIT STOP a fermé ses portes. La municipalité attend la clôture du dossier afin de pouvoir envisager l'avenir de ce commerce.

Je suis ce dossier avec beaucoup d'attention.

Le budget communal 2026 a été adopté dans la continuité des orientations du précédent mandat. Il s'élève à 1 349 041 euros en fonctionnement et 1 084 555 euros en investissement.

Ce nouveau Conseil municipal est animé par de nombreuses idées et par une réelle volonté de faire évoluer harmonieusement notre village, en lien étroit avec nos associations et les forces vives de la commune.

Un village vivant se construit aussi grâce à l'implication de chacun.

Je souhaite également saluer l'engagement des élus précédents dont le travail au quotidien a contribué au bon fonctionnement de notre collectivité.

Nous serons toujours heureux de voir davantage d'habitants participer aux actions collectives organisées ponctuellement pour entretenir et valoriser notre cadre de vie. Notre engagement, comme le vôtre, contribue à faire de Messimy-sur-Saône un village où il fait bon vivre ensemble.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été.



INFOS MAIRIE

NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Christian BEGUET
Maire



Agnès LETHENET
1ère adjointe



Thierry JUILLARD
2^{ème} adjoint



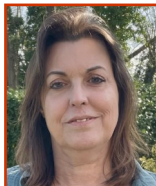
Céline DESCOLLONGES
3^{ème} adjointe



Bertrand RICARD
4^{ème} adjoint



Juliet GORDILLO
Conseiller Municipal



Nathaly ARNOL
Conseillère Municipale



Marjolaine DUPRAT
Conseillère Municipale



Elvis LEMPEREUR
Conseiller Municipal



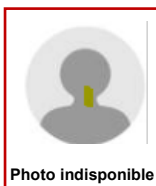
Pauline BEGUET
Conseillère Municipale



Jean-Marie CHASSAGNE
Conseiller Municipal

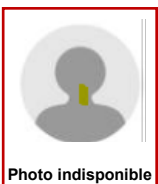


Laurie VAGNAT
Conseillère Municipale



Jean-Marc GIMARET
Conseiller Municipal

Photo indisponible



Fabienne IMBERT
Conseillère Municipale

Photo indisponible

François VILLARET
Conseiller Municipal



COMMISSIONS COMMUNALES

AFFAIRES SCOLAIRES

Christian BEGUET	Agnès LETHENET
Thierry JUILLARD	Marjolaine DUPRAT
Pauline BEGUET	Jean-Marie CHASSAGNE

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Christian BEGUET	Thierry JUILLARD
Céline DESCOLLONGES	Elvis LEMPEREUR
Jean-Marie CHASSAGNE	Laurie VAGNAT

COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNE / SPORT

Christian BEGUET	Agnès LETHENET
Céline DESCOLLONGES	Bertrand RICARD
Marjolaine DUPRAT	Pauline BEGUET
François VILLARET	

ÉCONOMIE LOCALE

Christian BEGUET	Agnès LETHENET
Bertrand RICARD	Juliet GORDILLO
Marjolaine DUPRAT	Laurie VAGNAT
François VILLARET	

ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

Christian BEGUET	Agnès LETHENET
Céline DESCOLLONGES	Jean-Marie CHASSAGNE
François VILLARET	

FINANCES

Christian BEGUET	Thierry JUILLARD
Céline DESCOLLONGES	Bertrand RICARD
Juliet GORDILLO	Nathaly ARNOL

PERSONNEL COMMUNAL

Christian BEGUET	Agnès LETHENET
Thierry JUILLARD	Céline DESCOLLONGES
Laurie VAGNAT	

URBANISME

Christian BEGUET	Thierry JUILLARD
Nathaly ARNOL	Jean-Marie CHASSAGNE

VOIRIE / RÉSEAUX / SÉCURITÉ

Christian BEGUET	Bertrand RICARD
Juliet GORDILLO	Elvis LEMPEREUR
Jean-Marie CHASSAGNE	

COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Christian BEGUET	Thierry JUILLARD
Céline DESCOLLONGES	Nathaly ARNOL
Laurie VAGNAT	François VILLARET

NOUVEAU PROFESSIONNEL



Je suis Stéphanie PACOUD Assistante Administrative Indépendante.

Je vous accompagne sur toutes vos démarches administratives.

Vous êtes un particulier : je vous aide par exemple sur la prise de rendez-vous médicaux, vos courriers, colis, rangement, paiement de factures, vos démarches internet : carte d'identité, assurance, suivi de remboursements, impôt, pour vous apprendre l'informatique et la bureautique... de façon ponctuelle ou régulière selon votre rythme. Avec moi, vous bénéficierez de l'aide à la personne avec **50% de réduction/crédit d'impôt**.

Vous êtes un professionnel : j'interviens comme un véritable support opérationnel : organisation, coordination, suivi de dossier, gestion documentaire, relations clients, reporting, gestion des priorités.

Mon objectif ? Vous faire **gagner du temps**, fluidifier vos process et **renforcer votre efficacité**, je vous propose un accompagnement sur mesure, flexible et réactif, adapté à vos besoins spécifiques.

Je suis rigoureuse, proactive et organisée, je m'engage à devenir un véritable partenaire de confiance.

Besoin d'un soutien administratif fiable et efficace ?

Échangeons sur vos besoins.

41 allée des Lilas - 01480 Messimy-sur-Saône

www.linkedin.com/in/stéphanie-pacoud



NOUVEL ÉCLAIRAGE DE LA MAIRIE



COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

REPAS DES AÎNÉS DU 1ER MARS 2026

Cette année, les personnes nées en 1953 ont rejoint les invités au banquet et c'est avec 70 personnes que nous avons passé un beau dimanche ensemble.

Le repas a été préparé par la maison DEL FORNO. Il a été servi par Margot et Maïssane, deux jeunes de 20 ans, et aussi Fabienne, Franck, Jean-Marc, Laurence, Lydie, Manon et Vincent, membres du CCAS.

Philippe HUMBERT, musicien chanteur et magicien a animé avec brio cet après-midi convivial.

Le repas était délicieux et l'ambiance merveilleuse. On a chanté, on a dansé jusqu'à tard en soirée.

Merci à tous pour votre bonne humeur.

Vivement l'année prochaine !



COMMÉMORATION DU 19 MARS

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Date anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, le 19 mars invite à se souvenir d'un conflit qui a profondément marqué notre histoire contemporaine.

Environ 23 000 militaires français ont perdu la vie durant cette période, aux côtés de très nombreux civils et combattants nord-africains.

La cérémonie organisée au cimetière, s'est déroulée dans un climat de recueillement et de respect. Les participants se sont rassemblés pour rendre hommage aux victimes, dans une atmosphère empreinte d'émotion.

Un moment particulièrement marquant a été la lecture du message officiel, qui a rappelé le devoir de mémoire et les valeurs de paix et solidarité, invitant chacun à se souvenir et à transmettre l'histoire aux générations futures.

La cérémonie avait également une dimension particulière puisqu'il s'agissait de la dernière participation du maire Vincent Gelas. Son engagement et sa présence lors de ces hommages ont été salués avec respect et reconnaissance.

Comme le veut l'usage la cérémonie s'est conclue par une minute de silence.



PRÉVENTION

De plus en plus de bonbonnes de protoxyde d'azote sont retrouvées dans le village par des habitants et par les agents techniques.

Mettez en garde vos enfants
contre les dangers de ce gaz !

LES DANGERS DU PROTOXYDE D'AZOTE



Le protoxyde d'azote présente des risques graves pour la santé, allant de vertiges et brûlures à des troubles neurologiques permanents et des complications cardiovasculaires.

Effets immédiats

L'inhalation de protoxyde d'azote peut provoquer **vertiges, étourdissements, désorientation et perte de connaissance**, augmentant le risque de chutes et d'accidents. Le gaz peut également entraîner **hypoxie**, pouvant provoquer convulsions, arrêt respiratoire ou asphyxie.
L'inhalation directe depuis une bonbonne peut causer des **brûlures par le froid** au niveau de la bouche et de la gorge, et le contact prolongé avec la peau peut provoquer des gelures.

Effets à long terme

Une consommation répétée peut entraîner des **troubles neurologiques graves**, tels que paresthésies (fourmillements), perte d'équilibre, difficultés motrices pouvant évoluer vers une **paralysie** avec troubles urinaires ou sexuels. Le protoxyde d'azote perturbe le **métabolisme de la vitamine B12**, ce qui peut provoquer des lésions neurologiques irréversibles et des **troubles hématologiques**. Des troubles psychiatriques et cognitifs comme anxiété, dépression, ralentissement idéomoteur et troubles de la mémoire sont également possibles.

Source : Agence Régionale de Santé (ARS)

RESTAURATION DE LA FRESQUE

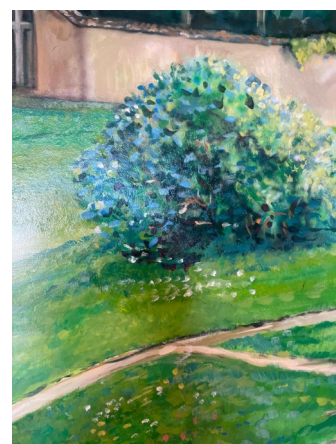
La commune remercie vivement Agnès REMLINGER pour son beau travail de restauration de la fresque de la salle polyvalente.

Son talent et son souci du détail ont permis de lui redonner son aspect d'origine.

AVANT LA RESTAURATION



APRÈS LA RESTAURATION



BIBLIOTHÈQUE



Nous terminons notre petite exposition sur les cheveux après avoir travaillé ce thème avec les classes. Ce sujet s'est avéré riche en surprise tant au point de vue littéraire, que documentaire et autres études et témoignages sur l'histoire des cheveux

Tant de symboles y sont associés : pouvoir, identités culturelles, sociales, ethniques, religions, croyances, mythes, force, séduction, rébellion mais aussi discrimination, voire humiliation ou déshumanisation...

Bref...

" la façon d'arranger ses cheveux sert à s'affirmer en tant qu'individu, à refléter notre personnalité et notre rapport au monde. Plus qu'un simple poil, le cheveu est un témoin essentiel de l'histoire des sociétés "

extrait du livre *Ça décoiffe ! L'histoire des hommes par les cheveux* de Louise Vercors et Pierre d'Onneau paru en 2019 (disponible à la bibliothèque).

Les enfants ont été attentifs et étonnés de tout ce qu'il était possible d'apprendre sur notre cuir chevelu !

Fortes de notre intérêt pour ce thème, nous avons proposé une lecture à voix haute le samedi 14 mars 2026, un moment convivial et très interactif.

**BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE**
de Messimy-sur-Saône
OUVERTE AU PUBLIC
le mardi de 16h30 à 18h30
et le samedi de 10h à 12h
Excepté les jours fériés
Tél : 04 74 67 87 80
bibliotheque@messimysursaone.fr
Rejoignez-nous aussi sur
Facebook

En février, nous nous sommes associés au Sou des écoles qui organisait un goûter crêpes à la sortie de l'école.

L'occasion de mettre en vente des livres au profit de cette association dont nous nous sentons proches et de faire connaître la bibliothèque à tous ceux qui ne la fréquentent pas encore. Un partenariat très sympathique à renouveler.



Mercredi 8 avril, c'était l'atelier de printemps.

Une quinzaine d'enfants et de parents ont participé à cette séance. Beaucoup d'imagination dans les œuvres réalisées.

Un bouquet de couleurs printanières ...

Et toujours... des nouveautés à venir découvrir lors de nos permanences !

A très bientôt.



ÉCOLE

VISITE À LYON

Le mardi 3 mars 2026, les classes de MS/GS et GS/CP ont eu la chance de partir en sortie scolaire à Lyon pour une journée riche en découvertes.

Le matin, les élèves ont exploré le quartier du Vieux Lyon. Au fil de leur promenade, ils ont emprunté les célèbres traboules, observé les façades anciennes et découvert le patrimoine architectural de la ville. Lors de cette sortie, les élèves se sont rendus à la cathédrale Saint Jean-Baptiste, lieu emblématique, chargé d'histoire.

Après un pique-nique convivial organisé dans une école lyonnaise, les élèves ont poursuivi leur journée culturelle l'après-midi. Ils se sont rendu au théâtre de l'Île Ô pour assister à un spectacle musical intitulé UMI, autour du thème de l'eau.

Une sortie enrichissante qui laissera de beaux souvenirs à tous les élèves !



FÊTE DU PRINTEMPS

Une après-midi haute en couleurs - Vendredi 3 avril

Tous les élèves de l'école, de la maternelle au CM2, ont participé avec enthousiasme à la traditionnelle fête du printemps. Cette année, le thème des déguisements était la nature, offrant un magnifique spectacle d'arbres, d'oiseaux, d'animaux et autres...

L'après-midi a débuté par un défilé dans les rues du village. Petits et grands ont pu admirer les costumes réalisés avec soin, avant que les élèves ne se rendent sous la halle pour un moment festif ; ils y ont interprété la chanson "Si j'étais un arbre", un joli clin d'œil au thème de la nature.

La fête s'est poursuivie dans une ambiance conviviale avec un goûter bien mérité. Les élèves ont eu le plaisir de partager des gâteaux qu'ils avaient eux-mêmes confectionnés pour le plus grand bonheur de tous.

Cette belle journée, placée sous le signe du partage et de la créativité, a ravi aussi bien les enfants que les adultes, laissant à chacun de joyeux souvenirs printaniers.



LES 100 JOURS D'ÉCOLE

Mardi 21 avril, c'était le **100^{ème} jour d'école**.

Les classes de MS/GS et GS/CP ont fêté ce jour particulier en participant toute la journée à des activités sur le thème de **l'école d'autrefois**. Les écoliers sont venus à l'école habillés comme leurs ancêtres au début du XX^{ème} siècle.

A la maison, chaque enfant a créé une collection de 100 objets qu'il a présentée à ses camarades.

Puis, avec l'aide de nombreux parents pour encadrer les enfants, ces derniers ont effectué plusieurs ateliers durant la matinée : écriture avec une plume et de l'encre, calculs avec un boulier, tampons et encriers, écriture et dessins dirigés sur une vraie ardoise avec une craie, constructions avec des verres, fabrication du nombre 100 avec des formes à encaster.

La matinée s'est clôturée par la confection de roses des sables et de rochers coco.

L'après-midi a été consacré à la découverte de jeux en bois dans la cour de l'école. Beaucoup ont nécessité de la dextérité et de la concentration mais ont ravi petits et grands.

Nous avons terminé par un goûter collectif.

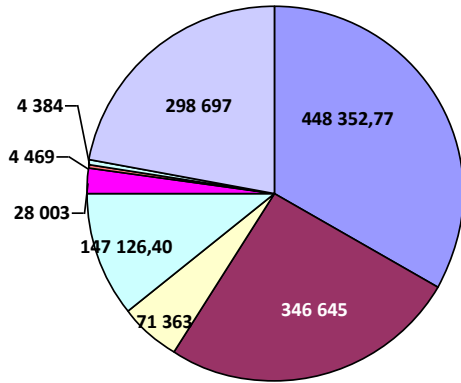
La journée s'est clôturée avec l'exposition des œuvres des enfants.



FINANCES

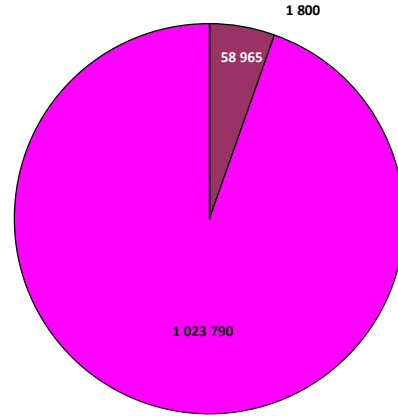
BUDGET PRINCIPAL 2026

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



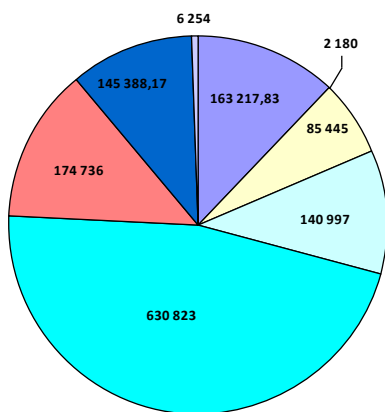
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuation de produits
- 65 - Charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 68 - Dotations aux provisions
- 042 - Opération ordre entre sections
- 023 - Virement à l'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



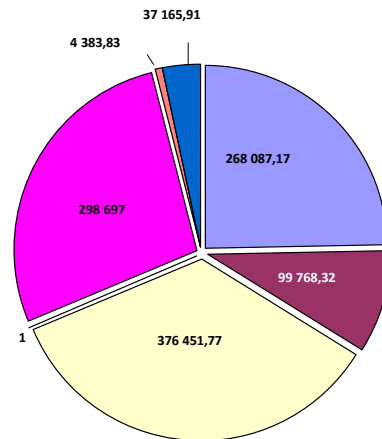
- 001 - Solde d'exécution reporté
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations corporelles
- 21 - 23 Opérations d'équipement
- 041 - Opérations patrimoniales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 002 - Excédent antérieur reporté
- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et taxes
- 731 - Fiscalité locale
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 78 - Reprises sur provisions

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

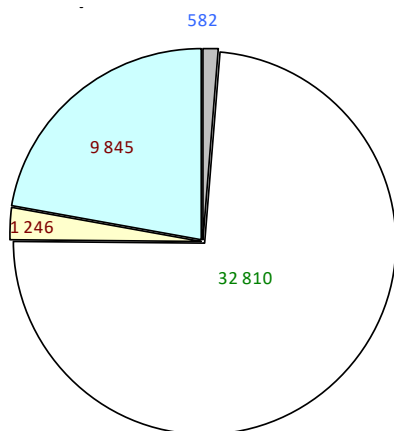


- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 24 - Produit des cessions
- 021 - Virement de la section de fonctionnement
- 040 - Opération de transfert entre sections
- 001 - Solde d'exécution investissement reporté

BUDGET ANNEXE 2026

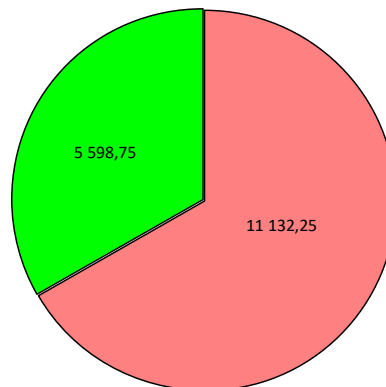
LOCAUX COMMERCIAUX

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



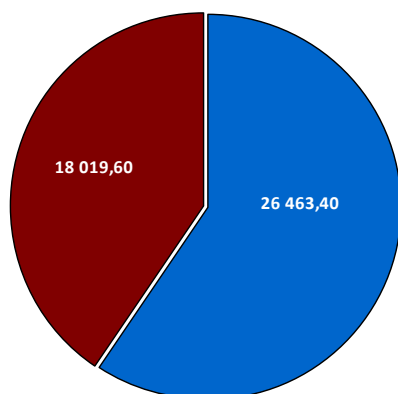
- 011 - Charges à caractère général
- 65 - Charges gestion courante
- 66 - Charges financières
- 023 - Virement à la section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



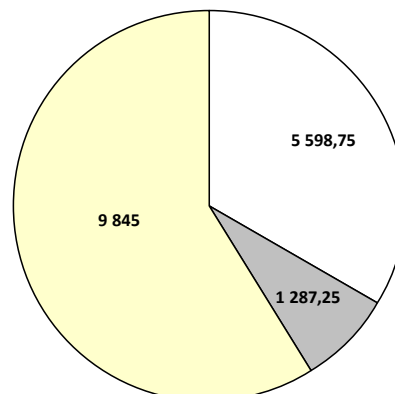
- 001 - Solde d'exécution reporté
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 23 - Immobilisations en cours

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 002 - Excédent antérieur reporté
- 75 - Autres produits de gestion courante

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



- 001- Solde d'exécution investissement reporté
- 165 - Dépôts et cautionnement reçus
- 021 - Virement du fonctionnement

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Cette année environ 50 personnes dont de nombreux enfants, ont répondu présentes.

Après 2 heures à nettoyer nos chemins, nos fossés et les routes de notre village, nous avons fini cette fin de matinée ensoleillée par une collation bien méritée.

Un grand merci au Smidom pour les pinces, les casquettes, les gilets jaunes et les gourdes.

Un grand merci à vous toutes et tous pour votre participation.



DÉMOUSTICATION

i

“ Une démoustication est en cours sur la commune depuis le mois de mai et se terminera en septembre 2026. ”

Le moustique tigre est une espèce envahissante et nuisible qui prolifère rapidement dans de nombreuses régions du monde. Pour contrôler sa population et minimiser les risques de maladies transmises, la démoustication est une pratique essentielle.

La démoustication est le processus visant à réduire la population de moustiques, notamment du moustique tigre, dans un environnement donné.

La démoustication peut se faire de différentes manières, allant de méthodes naturelles à l'utilisation de produits chimiques.

La démoustication présente de nombreux avantages, notamment la réduction des nuisances causées par les piqûres de moustiques, la prévention des maladies telles que le paludisme, la dengue ou le chikungunya, et la protection de l'environnement.

Les méthodes de démoustication :

- **Les méthodes biologiques** : utilisation de prédateurs naturels tels que les poissons ou les insectes pour limiter la population de moustiques.
- **Les méthodes mécaniques** : élimination des sites de ponte et des eaux stagnantes où les moustiques se reproduisent.
- **Les méthodes chimiques** : utilisation de pesticides pour éliminer les moustiques adultes et leurs larves.

Pour démoustiquer efficacement, il est important de mettre en place des mesures préventives et curatives. Voici quelques conseils pour agir contre les moustiques tigres :

- **Éliminez les eaux stagnantes** : videz régulièrement les soucoupes de plantes, les gouttières obstruées et tout récipient contenant de l'eau stagnante.
- **Utilisez des répulsifs** : appliquez des répulsifs sur votre peau et vos vêtements pour vous protéger des piqûres de moustiques.
- **Installez des moustiquaires** : équipez vos fenêtres et portes de moustiquaires pour éviter l'entrée des moustiques dans votre habitation.



VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

CLASSE 1 & 6



La commune de Messimy-sur-Saône a vibré au rythme de la traditionnelle fête des conscrits les 27, 28 et 29 mars derniers, offrant aux habitants un week-end placé sous le signe de la convivialité et du partage.

Les festivités ont débuté le vendredi soir avec la très attendue retraite aux flambeaux. Cette année, le thème des Amériques a emmené petits et grands dans un véritable voyage festif.

Les chars, soigneusement décorés, ont défilé dans une ambiance joyeuse et colorée, évoquant tour à tour l'effervescence de Las Vegas, l'univers des Indiens et des cow-boys, l'esprit mythique de la Route 66 ou encore l'énergie du football américain. La participation des habitants et l'implication des conscrits ont largement contribué à la réussite de cette soirée lumineuse.



Le week-end s'est poursuivi dans la bonne humeur, rassemblant toutes les générations autour de moments de fête et de traditions bien ancrées dans la vie locale.

Point d'orgue de ces trois jours, la célèbre vague des conscrits du dimanche a une nouvelle fois rencontré un franc succès. Ce moment emblématique, à la fois festif et rassembleur, a permis de clore les festivités dans une ambiance chaleureuse, sous les regards enthousiastes du public venu nombreux.

Un grand merci à l'ensemble des conscrits, aux bénévoles ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'organisation de cette belle fête, véritable temps fort de la vie communale.



" Être tous ensemble, pour quelques heures, garder la flamme et la chaleur au fond des cœurs. Gibus en main, jusqu'à demain, on trace la route et on se prend tous par la main."



DEMAIN MESSIMY



POINT SUR NOS DIFFÉRENTES ACTIONS ET PROJETS

Une journée pour apprendre à greffer les arbres fruitiers

En ce samedi 21 mars et sous un généreux soleil de printemps, une dizaine de personnes se sont retrouvées aux Jardins des Pierres de Soleil - chemin de Port Rivière - pour apprendre, ou se refaire la main, avec deux techniques de greffes pour arbres fruitiers, sous les bons conseils de Pierre PIVETEAU.

Bien installés sous la nouvelle serre "à plançons" mise à disposition de notre maraîcher Pierre Lalaurie, ce petit groupe s'est employé à greffer sur tables des cerisiers, pommiers, pêchers, poiriers, pruniers et même des amandiers.

Puis, dans une belle atmosphère conviviale, le repas partagé fut l'occasion de profiter de talents culinaires indéniables avant de passer à l'étape suivante : la greffe sur place (ou surgreffage) pour une mise en application sur les porte-greffes de l'année dernière qui n'ont pas été greffé ou dont la greffe n'avait pas réussi.

La dynamique fut telle que plus de 50 greffes ont ainsi été réalisées.

Les plus acharnés ont souhaité terminer les greffes sur tables en fin de journée nous permettant ainsi de finaliser nos 50 greffes.

Les 50 porte-greffes nouvellement couronnés ont ensuite rejoint les arbustes déjà enracinés dans la pépinière et feront l'objet d'une surveillance régulière afin que toute la sève produite n'alimente que le greffon.

Un rendez-vous sera proposé l'hiver prochain pour une mise en pleine terre.

Journée distribution compost

Elle a eu lieu 2 avril 2026 par le Smidom et par Philippe, maître composteur de l'association.

Une majorité de personnes venant des villages environnants ont profité de la distribution.

Soirées jeux à la bibliothèque

Soirées organisées par l'association et avec la présence d'une ou plusieurs personnes de la bibliothèque. Toutes sortes de jeux sont déployées en fonction du public. On peut aussi apporter ses propres jeux.

La séance commence à 19h00 et se termine aux alentours de 23h00, elles ont de plus en plus de succès et l'ambiance est très joyeuse. La dernière a eu lieu vendredi 17 avril 2026 avec une quinzaine de participants.

A la suite de plusieurs demandes nous ferons encore une séance au mois de mai.

Sinon on vous dit à la saison prochaine !

Verger autour du poulailler

Après la plantation du mois de novembre, un suivi est maintenant fait par les membres. A ce stade tout se déroule au mieux et tous les greffons ont pris.

Bientôt ce sera l'occasion pour les enfants venant au parc à jeux et voir les poules, de récolter quelque fruits.

Ateliers nichoirs et lactofermentation

Devant le succès remporté par les nichoirs et autres boîtes à insectes lors de la dernière journée de l'arbre, nous avons décidé de réitérer, pour proposer à nouveau aux enfants de fabriquer eux-mêmes leur nichoir, mais aussi de l'installer et d'observer. Le planning des ateliers de préparation a été fixé. Le premier a eu lieu **le 24 avril 2026**.

Lorsque tous les kits seront réalisés, nous lancerons une journée montage avec le public. Alors à très bientôt !

Dans le même ordre d'idée, nous vous proposerons bientôt des ateliers pour réaliser vous-mêmes des produits lactofermentés qui favorisent un bon équilibre alimentaire. .

Journée de l'arbre

La prochaine édition de la journée de l'arbre est à l'étude.

Elle se déroulera au mois de janvier prochain. Cette période est plus propice aux plantations, nous aurons l'occasion de communiquer sur cet événement.

Point sur activité Repair Café

Demain Messimy est aussi très actif dans les activités du Repair Café TVDS, qui a vu le jour grâce à une forte implication de l'association et bien sûr aussi à l'aide du soutien du SMIDOM et de l'accueil de la MJC.

Avec la troisième saison qui s'achève voici quelques informations :

- une équipe de bénévoles motivées et très présentes aux séances,
- développement constant de l'activité couture qui représente aujourd'hui environ 30% de l'activité,
- fidélité des visiteurs usagers locaux : réponse à un réel besoin pour une part de la population,
- poursuite de l'équipement en matériel

Persistance de points d'attention :

- difficulté récurrente à recruter de nouveaux bénévoles au-delà du noyau présent dès la création,
- une fréquentation maintenant établie (environ 25 visiteurs par séance et 35 produits pris en charge en moyenne),
- environ 1 300 kg de produits traités par saison. La part du textile influe naturellement dans le poids moyen traité
- un taux de réparer du premier coup au-dessus de 50%, ce qui recouvre 2 tendances contradictoires : la part du textile, quasiment à 100%, mais l'arrivée de produits plus complexes (gros ménage par ex.) qui comporte un risque d'échec plus grand, et aboutit à minima sur une commande de pièce, d'où le taux croissant du statut "En attente".

Vous pouvez nous suivre sur notre page FB et nous contacter à adherents@demainmessimysursaone



LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



Dimanche 7 décembre 2025, en l'église de Messimy-sur-Saône, la Chorale "les chanteurs du Val de Mâtre" a interprété son concert de Noël, sous la direction de leur chef de chœur professionnel Chrys GUYOT-LONAIT.

Nous tenons à remercier notre public pour sa présence nombreuse et son ambiance chaleureuse. Votre présence, vos encouragements jouent un rôle considérable dans la réussite de nos événements.

CONCERTS 2026

Notre dernier concert annuel a eu lieu : **samedi 13 juin 2026 à 20h00 en l'église de Lurcy.**

Une deuxième partie a été assurée par un groupe de musique Instrumentale : **dimanche 14 juin 2026 à 16h00 en l'église de Lurcy.**

Concert "en commun" avec la Chorale de Saint Bernard : **concert prévu dimanche 8 novembre 2026 - Lieu à préciser.**

Concert de Noël : **dimanche 13 décembre 2026 à 16h00 en l'église de Messimy-sur-Saône.**

VENTE DE FLEURS - TOUSSAINT 2026 :

Pour la 17^{ème} année consécutive, la chorale organise une vente de fleurs pour la toussaint à Messimy-sur-Saône :

Judi 29 octobre 2026 sous la Halle (jour du marché hebdomadaire) de 15h00 à 19h00.

Notre fournisseur est local, les fleurs et plançons proviennent des pousses de la Calonne à Guéreins. Vous trouverez un grand choix de : chrysanthème, pensée, Vivace, cyclamen, bruyère, cinéraire, chou, santoline, coupe, etc...

Venez nombreux ! La chorale "Les chanteurs du Val de Mâtre" sera heureuse de vous accueillir et vous en remercie par avance.

VENTE DE CHOUCROUTE - SAMEDI 14 NOVEMBRE 2026 MATIN :

Pour la 4^{ème} année, une vente de **choucroute à emporter sur réservation**, se déroulera sous la Halle à Messimy-sur-Saône.

Après une pause estivale, notre prochaine saison 2026/2027 reprendra ses répétitions hebdomadaires lundi 31 août 2026. Les répétitions auront lieu tous les lundis de 18h00 à 19h30, à la salle polyvalente de Messimy-sur-Saône.

Venez nous rejoindre dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Nul besoin de connaître le solfège pour chanter.

Notre panel d'interprétations est diversifié : variété française, chant traditionnel, classique, gospel...

Musicalement.

Au plaisir de vous retrouver.

Les chanteurs du Val de Mâtre

LE CLUB DE L'AMITIÉ



Nos activités récréatives se poursuivent tous les jeudis à partir de 14 heures à la salle polyvalente mise à notre disposition par la municipalité.

Nous en profitons pour la remercier chaleureusement.

Nous avons accueilli de nouveaux adhérents toujours dans la bonne humeur. Lucien nous a malheureusement quitté après avoir passé de bons moments avec nous tous.

Jean-Claude Sandron, notre classard en 6, a été fêté en l'honneur de ses 90 printemps et il a arrosé avec bonheur cet événement.

Le Club est ouvert à toutes et tous, retraité(e)s ou non. Il suffit de venir nous rencontrer le jeudi pour affronter nos vaillants joueurs de coinche et de tarot et nous vous convierons à notre goûter traditionnel.



Le Bureau

ANIME TON VILLAGE



NOTRE ASSOCIATION A FÊTÉ SA PREMIÈRE ANNÉE EN JUIN !

Vous avez été nombreux à venir nous voir à l'occasion de notre journée "Les Arts s'amuse" le samedi 6 juin à la salle polyvalente et vous avez pu découvrir :

- l'exposition photos de notre groupe animé par le photographe Francesco DE MARCO,
- l'exposition **illustration manga** de l'atelier enfants animé par Isabelle MELLAH,
- une représentation de théâtre d'improvisation par la compagnie Détente public,

ainsi que toutes les activités que nous proposons pour la rentrée 2026.



AU PROGRAMME DE LA RENTRÉE 2026

- Des ateliers ludiques et éducatifs pour éveiller la curiosité des plus jeunes en temps périscolaire.
- Des activités créatives et culturelles pour s'exprimer autrement.
- Des moments conviviaux à vivre ensemble, en famille ou entre amis.

Que vous soyez passionné, curieux ou simplement en quête de nouvelles expériences ... il y aura forcément une activité pour vous !

De la danse

- Pour les enfants de primaire en périscolaire.
- URBAN DANCE pour les adolescents.
- STREET JAZZ pour les adultes.

Des ateliers de théâtre d'improvisation

- Pour les enfants de primaire en périscolaire.
- IMPRO TIME pour les adolescents et les adultes.

De l'art plastique

- Studio créatif, illustration manga pour les enfants et les adolescents.
- Le bien être par l'art pour les adultes.

Groupe photo

- Pour les adultes, toujours animé par notre professeur Francesco DE MARCO.

i Pour chaque activité, les enfants de primaire en périscolaire seront pris en charge dès la sortie de l'école.

DÉMARRAGE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE

Possibilité de participer à un cours d'essai.
Règlement fractionné.



Le saviez-vous ?

Cette association est adhérente au Théâtre de Villefranche !

Les avantages

Chaque membre de l'association bénéficie d'une carte Liberté gratuite pour des tarifs préférentiels sur l'ensemble des spectacles.

Comment acheter ses places ?

Par téléphone :	04 74 68 02 89
Par mail :	billetterie@theatredevillefranche.com
Au guichet de la billetterie du Théâtre sur les horaires d'ouverture :	du mardi au vendredi de 13h à 18h le samedi de 9h30 à 13h

MERCI DE PRÉCISER LE NOM DE L'ASSOCIATION ADHÉRENTE

Plus d'infos ?

www.theatredevillefranche.com

THÉÂTRE DE VILLEFRANCHE
Place des Arts - CS 90301 - 69655 Villefranche 915 Cedex

Pour adhérer à Anime ton Village en ligne RDV sur HELLOASSO



NOUVEAUTÉ

Partenariat exclusif avec le Théâtre de Villefranche !
En adhérent à Anime ton village, vous bénéficiez automatiquement et gratuitement de votre adhésion.
Profitez du tarif *Carte Liberté* sur l'ensemble des spectacles de la saison 2026/2027 tout en gardant une totale liberté dans le choix de vos sorties à la billetterie.

Retrouvez toutes les infos sur notre page Helloasso pour adhérer et vous inscrire en ligne et suivez notre actu sur la page facebook.

HELLOASSO



Page Facebook



PROCHAIN RENDEZ-VOUS



LES AMIS DE LA MÂTRE



C'est la huitième année que nous organisons notre concours de belote coincée. Cette année, en date du mardi 17 février, nous avons accueilli 60 doublettes toutes bien installées dans la salle polyvalente de notre village.

Un bon nombre de passionnés revient chaque année pour passer un bon moment dans une bonne ambiance.

Tous repartent avec un lot, du premier jusqu'au dernier qui repart également avec un lot de consolation en plus.

Toute l'équipe du bureau et proches sociétaires remercient tous les participants ainsi que la mairie pour la mise à disposition de la salle polyvalente .



Le prochain rendez-vous de notre association sera bien sûr notre **fête de la pêche** qui aura lieu

le samedi 27 juin à partir de 9 heures

jusqu'à la fin de la journée au bord de l'eau,
chemin de la rivière.

C'est un moment de découverte pour les enfants et festif pour les grands. Comme chaque année une buvette sera sur place pour rafraîchir vos papilles et nous vous servirons un repas champêtre à partir de midi au son de la trompe de chasse. Notre tombola sera en place pour ravir l'ensemble des participants.

En espérant que le beau temps sera parmi nous, on vous attend nombreux.



Christian FELTRIN

GYM 3 RIVIÈRES



L'association vous propose des séances de sport santé sans esprit de compétition, quel que soit votre âge ou votre niveau et vous accueille au sein d'activités très variées dans un esprit de rencontre.

Que vous soyez adepte de renforcement musculaire (gym tonic), d'étirements (stretching), de bien-être relaxation (pilate) ou de gymnastique douce (bien vieillir), nous avons des cours en journée et en soirée, soit au sein du complexe Visiosport à Montceaux (à côté d'Auchan) détail sur notre site internet, soit à Messimy-sur-Saône dans la salle polyvalente :

- le mardi 9h15 : Gym tonique renforcement musculaire
- le jeudi 9h15 : Gym tonique renforcement musculaire

Depuis la rentrée de septembre 2025, notre club a le plaisir de proposer une nouvelle activité : une section dédiée à la petite randonnée.

Ouverte à toutes et à tous, que vous soyez déjà adhérent à une activité de gymnastique ou non, cette section offre une belle opportunité de se retrouver dans une ambiance amicale.

Ces moments privilégiés permettent de marcher ensemble, d'échanger et de partir à la découverte des magnifiques paysages de notre région.

Les sorties ont lieu tous les vendredis à 9h00 pour 7 à 8 km. Le lieu de départ varie selon les parcours proposés et est précisé dans le calendrier prévisionnel, consultable sur notre site internet :

<https://gym3rivieres.e-monsite.com/>

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager ces instants de détente et de convivialité en pleine nature.



À la madone de Blacé



Randonnée à Montceaux



Temps convivial à Chaneins

Nos animatrices, toutes diplômées, vous attendent dans une ambiance décontractée et conviviale pour entretenir votre santé, elles sauront adapter les exercices à vos particularités.

Pour tout contact : Mme BARDOUILLET 06 49 50 88 21 ou gym3rivieres@outlook.fr

Sportivement

AIN ZEN SHIATSU



RALENTIR POUR MIEUX SE RESSOURCER : PRENDRE SOIN DE SON ÉQUILIBRE AU QUOTIDIEN

Entre le rythme du travail, les obligations familiales et les sollicitations permanentes, beaucoup ressentent aujourd'hui fatigue, tensions ou difficultés à relâcher le mental.

Pourtant, s'accorder régulièrement un temps pour soi peut contribuer à retrouver équilibre et énergie.

Les approches corporelles douces, inspirées notamment des traditions japonaises, accompagnent le corps vers plus de détente et de vitalité. Par des pressions, des étirements et des mouvements adaptés, elles favorisent le relâchement des tensions, soutiennent la qualité du sommeil et aident à mieux gérer le stress du quotidien.

Le **Do In**, gymnastique douce accessible à tous, propose des étirements, des exercices de respiration et des auto-massages simples permettant de se reconnecter à son corps et de cultiver un mieux-être durable. Pratiquée régulièrement, cette approche aide à préserver souplesse, détente et équilibre général.

À Messimy-sur-Saône, l'association **Ain Zen Shiatsu** propose tout au long de l'année des séances individuelles de **shiatsu** dans la roulotte bien-être, des **cours collectifs de Do In** à la salle polyvalente tous les mardis et jeudis à 18h30, ainsi que des ateliers bien-être.

Autant de moments pour ralentir, se recentrer et prendre soin de soi dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Informations et réservations :

Coralie KUTTLER
Ain Zen Shiatsu
Tél : 06.29.85.60.34





LE SOU DES ÉCOLES



Depuis le début de l'année, le Sou des Écoles de Messimy-sur-Saône poursuit son élan en organisant des événements pour le plaisir des petits comme des grands !

Le dernier en date, le **CARNABOOM**, qui s'est tenu fin mars, a connu un vif succès.

Les bénéfiques récoltés permettront aux enfants de réaliser de beaux projets aux côtés de l'équipe enseignante de l'école Thierry Michal.

Le Sou tient d'ailleurs à remercier chaleureusement tous les parents et bénévoles lors de cette belle soirée.

Le prochain grand rendez-vous : **la Kermesse** !

Elle aura lieu

le 26 juin prochain dès 16h30.

Au programme : jeux, cadeaux, spectacles, buvette... et même la diffusion du match de la France de la Coupe du monde ! Les sponsors et parents bénévoles sont les bienvenus pour contribuer à la réussite de cet événement, et surtout, venez nombreux pour partager ce moment festif !

L'équipe du Sou, composée de six membres du bureau, souhaite aussi rappeler que chacun a sa place au sein de l'association et que tout le monde est le bienvenu pour échanger des idées et partager des moments conviviaux.

Pour information, la dernière réunion a eu lieu le **jeudi 21 mai 2026 à 19h30.**

Pour nous contacter : soumessimy01@gmail.com



FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT



L'édition de printemps du bulletin municipal, nous ouvre ses colonnes. Une bonne occasion de faire un tour d'horizon de nos activités au terme d'une saison déjà bien entamée.

Tout d'abord nous présentons nos félicitations à la nouvelle équipe municipale récemment élue.

En souhaitant avoir, un maximum d'échanges et de relations avec cette nouvelle assemblée.

Avant de faire un point sportif, catégorie par catégorie, le club s'apprête à reprendre possession de la surface de jeu de Messimy-sur-Saône qui a été rénovée sur l'année 2025 - 2026. Nous nous efforcerons de l'utiliser au mieux.

Nos projets sont multiples concernant ce terrain :

- retour des entraînements des catégories U7, U9,
- retour des entraînements seniors.

Nous envisageons de faire jouer le dimanche matin une catégorie à onze (U15).

Sur le plan purement sportif, nos sections jeunes obtiennent des résultats encourageants.

- **En U7 et U9**, les progrès enregistrés par les enfants sont significatifs. Les plateaux (rencontres sans enjeux), organisés avec les clubs voisins, permettent de mesurer et jauger le niveau de chacune des équipes.

Bravo aux éducateurs pour leur implication et leur "pédagogie" !

- **En U11**, catégorie où la notion de compétition devient une réalité, notre équipe engagée en championnat a très vite progressé et enchaîne les bons résultats.

L'assiduité aux entraînements, le respect des consignes permettent aux enfants de présenter un bilan fort honorable.

- **En U13**, là aussi les performances sont remarquables, le groupe a vraiment un potentiel élevé.

- **En U15**, formation qui repartait de "zéro" suite à la décision de l'équipe dirigeante d'un club voisin, de ne plus collaborer avec nous.

Il a fallu tout rebâtir, (effectif, encadrement), le démarrage a été poussif, mais après "des poules de brassage" compliquées, cette équipe a trouvé son "rythme de croisière" et enchaîne les bons résultats. Vraiment une agréable surprise, bravo tout d'abord aux joueurs, mais aussi à l'équipe encadrante qui partait vraiment dans l'inconnu.

- **En U20**, notre formation engagée en championnat, alterne le bon et le moins bon.
- **En seniors**, nos deux équipes engagées en championnat ont pratiquement assuré leur maintien, ce qui était un des objectifs.

- **L'équipe réserve** managée par Patrick DANON, alterne de bons matchs et d'autres quelconques.

Domage car avec un peu plus de sérieux et de régularité cette formation aurait pu prétendre à un classement se rapprochant du haut de tableau.

- **L'équipe UNE** entraînée par Thierry NUGUET, est classée en milieu de tableau. Là aussi, on peut nourrir quelques regrets car avec un peu plus de réalisme offensif et un effectif au complet chaque week-end, cette équipe serait bien mieux classée.

- **La section Féminines**, coachée par Philippe PERISSE, pour sa première année d'existence, fait son "apprentissage".

Les victoires sont rares, mais le groupe est motivé et volontaire, nul doute que des résultats positifs devraient arriver rapidement.

- Pour terminer, **la section VETERANS** (Foot loisirs), poursuit son chemin en privilégiant le plaisir de jouer et la convivialité.

Après avoir fait ce tour d'horizon, il nous faut d'ores et déjà songer à préparer la future saison.

Des infos arriveront rapidement concernant :

- les dates de nos journées découvertes,
- le planning des entraînements,
- la constitution de l'équipe d'encadrement



L'équipe dirigeante de Fareins Saône Vallée Foot
L'équipe dirigeante de Fareins Saône Vallée Foot



CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Norah BRUNON	▶	29 janvier
Joanny JACOB	▶	13 mars
Victoria USSEGLIO-POLATERA	▶	2 avril
Diego DETTINGER	▶	19 avril
Charlotte DURET	▶	6 mai

DÉCÈS :

Lucien LABALME	▶	5 février
René THETE	▶	9 mai
Claude BARDOUL	▶	10 mai
Monique MAIRET	▶	22 mai
Renée THETE	▶	1 ^{er} juin

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Données transmises par Roger Grange en 2026

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
58,5 mm	77,1 mm	34,5 mm	93,8 mm	31 mm

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ **UN LUNDI SUR DEUX**, semaines paires
Sauf le 1^{er} mai, 25 décembre et le 1^{er} janvier

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :

Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h

Les samedis : 8h à 12h et 15h à 20h

Tapages nocturnes silence à partir de 22h00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre et les pollutions. Possibilité de déposer des déchets verts à Bains gratuitement.

STATIONNEMENT GÊNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompiers, bennes à ordures ménagères...

Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

LE MARCHÉ

Les **JEUDIS** de 15h à 19h, sous la halle.

Interdiction de stationner sur l'emplacement du marché.

AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 74 67 87 75

ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET



Confectionner ses nettoyants est une démarche **simple et efficace** pour alléger son impact écologique. En choisissant soigneusement chaque élément, on s'assure de leur innocuité pour notre santé et celle de notre planète. Les alternatives naturelles, comme le vinaigre blanc ou le bicarbonate de soude, offrent des résultats étonnants sans compromettre notre environnement.

Voici une table illustrant quelques **recettes faciles** pour commencer :

Produit	Ingrédients	Utilisation
Nettoyant multi-surfaces	Vinaigre blanc, eau, huile essentielle de citron	Nettoie et désinfecte
Fraîcheur du linge	Vinaigre blanc, eau, huile essentielle de lavande	Adoucit et parfume le linge
Nettoyant vitres	Eau, alcool ménager, vinaigre blanc	Laisse les vitres sans traces

LA RECETTE DE JUIN

Lasagnes aux courgettes et neufchâtel (6 personnes)

Ingrédients :

- 1 bouquet de basilic
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- 1 gousse d'ail
- 150 g d'épinards frais
- 500 g de crème épaisse
- 500 g de courgettes
- 1 neufchâtel
- 16 feuilles de lasagne
- Origan en poudre

Préparation :

1. Pelez l'ail, lavez les épinards. Rincez, séchez et mixez le basilic avec l'huile, l'ail, 1 pincée de sel et 50 g d'épinards. Ajoutez la crème, mélangez et réservez.
2. Lavez et coupez les courgettes en fines rondelles à l'aide d'une mandoline. Coupez le neufchâtel en fines lamelles. Dans un plat à gratin, étalez un tiers des épinards, nappez avec un tiers de crème verte, poivrez, recouvrez avec 4 feuilles de lasagne, puis étalez un tiers des courgettes et un tiers de neufchâtel, poivrez, recouvrez à nouveau avec 4 feuilles de lasagne. Recommencez l'opération deux fois en terminant par le neufchâtel. Parsemez d'origan
3. Enfouissez 40 mn à 200°/th. 6-7. Laissez un peu tiédir avant de servir.



Source : ELLE



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2026

Présents : V. Gelas - F. Imbert - J.M. Gimaret - N. Feltrin - C. Beguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wyncarczyk - M. Chaube - R. Vagnat.

Excusées : B. Monel - S Tricaud

Absente : M. Sarr

Secrétaire de séance : F. Serrurier

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur trois transactions portant sur un immeuble bâti sis 196 chemin de la Saône et deux immeubles non-bâti sis 234 chemin du Sablon,
 - le choix de la SAS GENAUDY de Vonnas (Ain) pour la reprise totale du faux-plafond du hall d'entrée de l'école afin d'améliorer l'isolation et réaliser des économies d'énergie, avec un montant de 13 894,50 € HT (16 673,40 € TTC),
 - le choix de la SRAL JM'ELEC de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour la mise aux normes de l'éclairage intérieur de l'église, avec un montant de travaux de 2 664 € HT (3 196,80 € TTC),
 - la location du logement T4 sis 181 rue du Bourg à Madame GAMBUT Cyrielle et Monsieur VERNAY Aurélien, à compter du 29 décembre 2025, avec un loyer mensuel de 850 €.
- **AUTORISE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2026 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 au budget principal et d'affecter les dépenses comme présentées, soit 3 197 € à l'opération n° 110 – Bâtiments communaux (article 2131 pour mise aux normes éclairage intérieur de l'église).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de modifier, à compter du 1^{er} février 2026, le temps de travail de l'agent polyvalent périscolaire ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux en le portant à 30 heures 14,
 - de fixer la liste des emplois communaux comme suit :
 - * emploi permanent à temps complet, avec une durée de travail effectif annuelle de 1 607 heures :
 - ~ 1 emploi de secrétaire général de mairie ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux,
 - ~ 1 emploi d'agent polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
 - * emploi permanent à temps non complet (avec un temps de travail annualisé calculé sur la base de 1 607 heures) :
 - ~ 2 emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :

- agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de l'accueil, pour 17 heures 30 par semaine,
- agent polyvalent du service administratif, en charge de la communication, pour 17 heures 30 par semaine,
- ~ 3 emplois d'ATSEM ouverts au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, respectivement pour 30 heures 56, pour 26 heures 53 et pour 17 heures 57 par semaine,
- ~ 5 emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :
 - agent polyvalent périscolaire pour 30 heures 14 par semaine
 - agent polyvalent du service technique pour 24 heures par semaine,
 - agent polyvalent entretien des bâtiments pour 13 heures 20 par semaine,
 - agent polyvalent de service et d'entretien pour 11 heures 01 par semaine,
 - agent polyvalente de surveillance au restaurant scolaire pour 07 heures 19 par semaine.
- **DONNE** son accord, par 11 voix pour et 1 voix contre, sur le principe de la cession du terrain d'assise du pylône Free Mobile à CELLNES et demande à Monsieur le Maire d'engager des négociations avec la société CELLNES sur le prix de cession.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées :
 - d'instaurer, à l'unanimité, un dispositif de remboursement des frais occasionnés pour l'enlèvement des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire communal, prestations assurées par la mairie, via ses agents communaux ou par un prestataire privé,
 - de fixer, par voix pour et 3 voix contre, le tarif forfaitaire pour l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets à 1 000 €, incluant les frais de personnel et de véhicule,
 - de dire, à l'unanimité, que ce forfait financier n'exonère pas les auteurs des faits des dépôts sauvages, de l'action de Monsieur le Maire via ses pouvoirs de police,
 - d'indiquer, à l'unanimité, que ce forfait financier n'exonère pas les auteurs des faits des dépôts sauvages, d'une plainte déposée par la mairie à leur rencontre,
 - d'autoriser, à l'unanimité, le Maire à réaliser toutes les démarches et procédures relatives à l'application de la présente délibération, notamment en signant tous documents permettant son exécution.
- **DÉNOMME**, après vote à mains levées et à l'unanimité, la voie débutant à l'intersection de la voie communale n° 29 (chemin de Port Rivière) et se terminant à l'entrée de la parcelle cadastrée section A – n° 174, Allée des Vignes et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour communiquer cette nouvelle dénomination, notamment aux services du Cadastre et de La Poste.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, de retirer la délibération n° 2025/11/03 en date du 28 novembre 2025 portant approbation de la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'environnement du 17 décembre 2025 ; au Comité Consultatif d'Action Sociale du 17 décembre 2025 ; de l'Urbanisme des 22 décembre 2025, 05 et 19 janvier 2026 et au Personnel communal du 06 janvier 2026.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Présents : V. Gelas - F. Imbert - J.M. Gimaret - N. Feltrin - C. Beguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - B. Monel - M. Chaube - R. Vagnat
Excusées : L. Wynarczyk (pouvoir à V. Gelas) - S. Tricaud

Absente : M. Sarr

Secrétaire de séance : M. Chaube

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur des immeubles bâtis sis 140 allée des Saules et 97 allée des Pervenches,
 - l'acceptation de la proposition d'offre de raccordement d'ENEDIS ARE, en vue de la mise en place d'une borne IRVE vers la Halle, avec une contribution de la commune de 1 404 € HT (1 684,80 € TTC),
 - le choix de la SARL BOUVIER de Genay (Rhône) pour la réalisation du mur de séparation entre le nouveau parking et la cour du 181 rue du Bourg, avec un montant de 10 587,59 € HT (12 705,11 € TTC),
 - l'acceptation de la mise à jour du contrat d'assurance VILLASSUR 4, pour l'extension de l'école, avec une cotisation annuelle au 1^{er} janvier 2026 de 14 290,40 € TTC.
- **EST INFORMÉ** sur les indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2025.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de constater les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public,
 - d'autoriser la reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2025 au budget 2026,
 - d'approuver la proposition d'affectation anticipée de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, après couverture du besoin d'investissement, en excédent de fonctionnement reporté pour 163 217,83 € et en excédent de fonctionnement capitalisé pour 268 134,77 €,
 - de préciser que si le Compte Financier Unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise d'un résultat dans la plus proche décision modificative budgétaire suivant le vote du compte financier unique.
- **ADOPTE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, sur les bases de la proposition de la commission des finances (1 349 041 € en fonctionnement et 1 084 555 € en investissement), avec le vote des crédits inscrits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement avec opérations.
- **AUTORISE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée, pour l'année 2026, par l'assemblée délibérante, avec un maximum de 7,5% (78 447,01 € en fonctionnement et 67 837,50 € en investissement).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de constater les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public, pour le budget annexe « Locaux commerciaux »,
 - d'autoriser la reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2025 au budget 2026,
 - de reporter purement et simplement les excédents en recettes de fonctionnement (26 463,40 €) et en recettes d'investissement (5 598,75 €),
 - de préciser que si le Compte Financier Unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise d'un résultat dans la plus proche décision modificative budgétaire suivant le vote du compte financier unique.
- **ADOPTE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, le budget annexe « Locaux commerciaux » sur les bases de la proposition de la commission des finances (44 483 € en fonctionnement et 16 731 € en investissement), avec le vote des crédits inscrits au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement, et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite fixée, pour l'année 2026, par l'assemblée délibérante, avec un maximum de 7,5%.
- **VOTE**, à mains levées et à l'unanimité, au titre de l'année 2026, les subventions aux associations.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - d'approuver la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme de Messimy-sur-Saône,
 - de dire que la présente délibération, conformément au code de l'urbanisme, sera publiée sur le portail national de l'urbanisme, affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal d'annonces légales,
 - de dire que le plan local d'urbanisme modifié est tenu à disposition du public à la mairie de Messimy-sur-Saône ainsi qu'à la préfecture de l'Ain.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section ZC - n° 63, représentant une surface d'environ 550 m², à Celland Estate Management France SAS / On Tower France,
 - d'accepter le prix de cession fixé à 70 000 €,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat proposé par Celland Estate Management France / On Tower France,
 - de dire que tous les frais liés à la transaction seront pris en charge par l'acquéreur,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude notariale dénommée "NOTASPHERE" sise à Dijon (Côte d'Or).

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de retenir l'entreprise THIVENT proposée par les commissions Voirie / Réseaux et Sécurité, avec un montant de travaux de 18 812,70 € HT (22 575,24 € TTC),
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
 - de dire que la dépense sera prélevée sur l'opération n° 226 « Réfection chaussées voirie » - article 2151 du budget 2026.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, la convention de servitudes à passer avec ENEDIS et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document utile pour l'opération.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - d'approuver l'amélioration du système de vidéoprotection vers l'église pour les parkings et la surveillance du PAV,
 - d'approuver le déploiement de nouvelles caméras sur le territoire de la commune sur quatre sites (tennis, chemin des Ferrières, chemin du Bicheron et chemin de Prénos), comprenant trois kits autonomes,
 - d'approuver le coût prévisionnel total de 12 605 € HT,
 - de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de l'appel à projets 2026 du Fonds Interministériel Pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) au niveau du programme S – vidéoprotection,
 - de préciser que la dépense pour cette nouvelle phase de vidéoprotection sera inscrite à l'opération n° 201603 « Vidéoprotection » - article 21538 du budget 2026,
 - d'inscrire cette dépense à l'état de l'actif de la commune sous les numéros Vidéoprotection2026 et VidéoprotectionAutonome.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 02, 16 février et 02 mars 2026 ; de l'Economie locale du 12 février 2026 ; des Bâtiments communaux du 16 février 2026 ; des Finances du 16 février 2026 ; du Comité Consultatif d'Action Sociale du 18 février 2026 et de l'Environnement / Agriculture du 23 février 2026.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Présents : Juliette Gordillo - Christian Beguet - Thierry Juillard - Nathaly Arnol - Agnès Lethenet - Bertrand Ricard - Marjolaine Duprat - Elvis Lempereur - Céline Descollonges - Pauline Beguet - Jean-Marie Chassagne - Laurie Vagnat - Jean-Marc Gimaret - Fabienne Imbert - François Villaret

Secrétaire de séance : Céline Descollonges

Le Conseil Municipal :

Sous la présidence de M. GIMARET Jean-Marc, le vote à bulletin secret pour l'élection du Maire a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- nombre de suffrages déclarés nuls	0
- nombre de suffrages blancs	4
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
- Majorité absolue	6

Ont obtenu : M. Beguet Christian onze voix (11) qui est proclamé Maire et immédiatement installé.

- **FIXE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, à quatre le nombre des adjoints.
Sous la présidence du Maire, le vote à bulletin secret pour l'élection des adjoints a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages blancs	3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	12
- Majorité absolue	7

 Ont obtenu : Mme LETHENET Agnès douze voix (12).
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme LETHENET Agnès.
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit LETHENET Agnès – JUILLARD Thierry – DESCOLLONGES Céline et RICARD Bertrand.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

Présents : C. Beguet - A. Lethenet - T. Juillard - C. Descollonges - B. Ricard - J. Gordillo - N. Arnol - M. Duprat - E. Lempereur - P. Beguet - JM. Chassagne - L. Vagnat - J.M. Gimaret - F. Imbert

Excusé : F. Villaret (pouvoir à C. Beguet)

Secrétaire de séance : E. Lempereur

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
 - 3°. -De procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change. La commission des Finances sera associée au choix de l'organisme bancaire.
 - 4°. -De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 35 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - 5°. -De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
 - 6°. -De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
 - 8°. -De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
 - 9°. -D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 11°. -De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
 - 15°. -D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, jusqu'à hauteur de 1 000 000 €.
 - 16°. -D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :

- saisine et représentation devant les juridictions de l'ordre administratif y compris la cassation (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les procédures en référé, contentieux de l'annulation, contentieux de pleine juridiction, contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,
 - saisine et représentation devant l'ensemble des juridictions civiles, sociales, commerciales, pénales incluant les procédures de référé (toutes juridictions de premier instance y compris le Tribunal Correctionnel et le Tribunal pour Enfants, les Cours d'Appel et la Cour de Cassation), étant précisé qu'en matière pénale, la délégation porte sur les plaintes avec ou sans constitution de partie civile, sur les plaintes déposées auprès du Procureur de la République ou du Doyen des Juges d'Instruction, sur les procédures de citation directe et sur toutes les actions rattachables à la protection fonctionnelle accordée aux élus municipaux et aux fonctionnaires territoriaux,
 - transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € s'agissant d'une commune de moins de 50 000 habitants.
- **DONNE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, délégation à Monsieur le Maire pour attribuer des prestations d'action sociale facultative d'urgence dans la limite de 500 €.
 - **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - d'acter l'indemnité du Maire au taux maxima,
 - de fixer l'indemnité de fonction des Adjoints à 21,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} avril 2026.
 - **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de regrouper les commissions Voirie / Réseaux et Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire au sein d'une seule commission dénommée Voirie / Réseaux / Sécurité,
 - de fixer à six maximum le nombre de membres des commissions communales,
 - de créer les commissions suivantes pour la durée du mandat, avec leur constitution, sans recourir au vote à bulletin secret :
 - * **Affaires scolaires** : Thierry JUILLARD - Agnès LETHENET - Marjolaine DUPRAT - Pauline BEGUET - Jean-Marie CHASSAGNE - *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * **Bâtiments communaux** : Thierry JUILLARD - Céline DESCOLLONGES - Elvis LEMPEREUR - Jean-Marie CHASSAGNE - Laurie VAGNAT - *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * **Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport** : Céline DESCOLLONGES - Agnès LETHENET - Bertrand RICARD - Marjolaine DUPRAT - Pauline BEGUET - François VILLARET
 - * **Economie locale** : Bertrand RICARD - Agnès LETHENET - Juliet GORDILLO - Marjolaine DUPRAT - Laurie VAGNAT - François VILLARET
 - * **Environnement / Agriculture** : Agnès LETHENET - Céline DESCOLLONGES - Jean-Marie CHASSAGNE - François VILLARET
- * **Finances** : Thierry JUILLARD - Céline DESCOLLONGES - Bertrand RICARD - Juliet GORDILLO - Nathaly ARNOL - *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * **Personnel communal** : Céline DESCOLLONGES - Agnès LETHENET - Thierry JUILLARD - Laurie VAGNAT - *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * **Urbanisme** : Thierry JUILLARD - Nathaly ARNOL - Jean-Marie CHASSAGNE - *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * **Voirie / Réseaux / Sécurité** : Bertrand RICARD - Juliet GORDILLO - Elvis LEMPEREUR - Jean-Marie CHASSAGNE - *un représentant de la liste minoritaire non désigné*.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de maintenir le Comité Consultatif d'Action Sociale,
 - de fixer le nombre des membres de ce comité à dix (moitié élus / moitié personnes extérieures),
 - de procéder, après appel à candidatures, à la désignation des membres du conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Une seule liste étant présentée, il n'est pas recouru au vote à bulletin secret et sont désignés : Céline DESCOLLONGES - Nathaly ARNOL - François VILLARET - Laurie VAGNAT et Thierry JUILLARD,
 - de confier à Monsieur le Maire la désignation des personnes extérieures.
 - **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de créer une commission d'appel d'offres permanente pour la durée du mandat,
 - de procéder, après appel à candidatures, à la désignation des membres titulaires et suppléants, sans recourir au vote à bulletin secret en raison de la présence d'une seule liste :
 - * **Titulaires** : Bertrand RICARD - Jean-Marie CHASSAGNE - Céline DESCOLLONGES
 - * **Suppléants** : Thierry JUILLARD - Nathaly ARNOL - Pauline BEGUET
 - **DÉSIGNE**, sans recourir au vote à bulletin secret, Mme Marjolaine DUPRAT comme déléguée du conseil municipal au conseil d'école.
 - **DÉSIGNE**, après appel à candidatures, sans recourir au vote à bulletin secret, Monsieur Bertrand RICARD comme "correspondant défense".
 - **DÉSIGNE**, après appel à candidatures, sans recourir au vote à bulletin secret, Madame Nathaly ARNOL comme délégué élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
 - **FIXE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, à 700 € par mois le montant du loyer de l'appartement T4 au Presbytère, sis 19 allée du Presbytère.
 - **PROCÈDE** à la désignation des délégués aux structures intercommunales, après appel à candidatures et vote à bulletin secret :
 - SIEA
 - * Juliet GORDILLO 13 voix
 - * Nul 1
 - * Blanc 1

Mr Juliet GORDILLO est désigné comme délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

- * Nathaly ARNOL 12 voix
- * Bertrand RICARD 12 voix
- * Jean-Marie CHASSAGNE 1 voix
- * Blanc 2

Mme Nathaly ARNOL et Mr Bertrand RICARD sont désignés délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

- SPL ALEC AIN
- * Thierry JULLARD 13 voix
- * Blanc 2

Mr Thierry JUILLARD est désigné comme représentant permanent de la commune à l'assemblée générale des actionnaires et au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires non représenté directement au conseil d'administration de la SPL ALEC AIN.

- **PROPOSE**, à la Communauté de Communes Val de Saône Centre en vue de la désignation au sein des structures où la commune est représentée :
 - pour le SMIDOM Veyle Saône : M. Christian BEGUET et Mme Agnès LETHENET,
 - pour le Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT) : MM. Thierry JUILLARD et Jean-Marie CHASSAGNE,
 - pour le Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable Bresse Dombes Saône : M. Jean-Marc GIMARET et Mme Agnès LETHENET,
 - pour le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône : M. Jean-Marc GIMARET et Mmes Laurie VAGNAT et Céline DESCOLLONGES.

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Présents : C. Beguet - A. Lethenet - T. Juillard - B. Ricard - N. Arnol - M. Duprat - E. Lempereur - P. Beguet - JM. Chassagne - JM. Gimaret - F. Imbert - F. Villaret

Excusés : C. Descollonges (pouvoir à T. Juillard) - J. Gordillo (pouvoir à B. Ricard) - L. Vagnat (pouvoir à A. Lethenet)

Secrétaire de séance : F. Villaret

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 03 avril 2026.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur des immeubles bâtis sis 32 impasse des Ferrières et 598 chemin de la Saône,
 - le choix de l'entreprise ASIMA pour la réfection totale du parking derrière l'église, avec un montant de 19 782,52 € HT (23 739 € TTC),
 - l'attribution d'une aide financière de 234,30 € pour la prise en charge d'une mutuelle de santé de février à avril 2026, avec versement direct à l'assureur.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, de ne pas préempter le bien sis 505 chemin des Ferrières, vendu au prix de 1 057 000 € (dont 39 960 € de mobilier).
 - **APPROUVE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 431 352,60 €, excédent d'investissement de 37 165,91 € et un déficit des restes à réaliser de 57 582,68 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 410 935,83 €.
 - **APPROUVE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe annexe "Locaux commerciaux" présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 26 463,40 € et excédent d'investissement de 5 598,75 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 32 062,15 €.
 - **VOTE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, les taux de fiscalité avec une augmentation de 4%, soit 33,38% pour la taxe foncière propriété bâti, 65,29% pour la taxe foncière propriété non bâti et 15,523% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, donnant un produit attendu des taxes à taux voté de 518 954 €, et un montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 566 860 € (avec les allocations compensatrices, le versement du coefficient correcteur et en enlevant la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources).
 - **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement et le versement de la participation financière en découlant et ce pour la durée du mandat.
 - **DRESSE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, la liste de présentation de contribuables avec dix-huit noms en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs et charge Monsieur le Maire de transmettre ladite liste au directeur départemental des finances publiques de l'Ain pour lui permettre de procéder à la désignation des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants appelés à siéger dans la nouvelle commission communale des impôts directs.
 - **DÉSIGNE**, après appel à candidatures et vote à bulletin secret, le représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - Nombre de bulletins 15
 - Nul0
 - Blanc 1
 - Nombre de suffrages exprimés 14BEGUET Christian 14 voix
- Monsieur Christan BEGUET est désigné à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- PROPOSE** pour la Commission de Contrôle des listes électorales : Mme Nathaly ARNOL – Mme Pauline BEGUET – M. Jean-Marie CHASSAGNE – Mme Fabienne IMBERT – M. François VILLARET.

- **PROCÈDE** à la désignation des élus aux commissions communautaires.
- **ENTEND** le compte-rendu du conseil d'école du 17 mars 2026.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme du 13 avril 2026 ; des Finances du 15 avril 2026 et de l'Environnement / Agriculture du 16 avril 2026.

SÉANCE DU 13 MAI 2026

Présents : C. Beguet - A. Lethenet - T. Juillard - C. Descollonges - B. Ricard - J. Gordillo - N. Arnol - M. Duprat - E. Lempereur - P. Beguet - JM. Chassagne - L. Vagnat - F. Villaret

Excusés : JM. Gimaret - F. Imbert

Secrétaire de séance : L. Vagnat

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 de la commune et du budget annexe "Locaux commerciaux",
 - d'affecter la somme de 268 134,77 € en recettes d'investissement (article 1068) permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement et de dégager une somme complémentaire, pour le budget de la commune,
 - de reporter la somme de 163 217,83 € en excédent de fonctionnement (article 002), pour le budget de la commune,
 - de reporter purement et simplement les résultats de clôture de fonctionnement (26 463,40 €) et d'investissement (5 598,75 €) pour le budget annexe "Locaux commerciaux".
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - d'intégrer dans le budget de la commune une participation du budget annexe "Locaux commerciaux",
 - de fixer le montant de ce reversement à 32 800 €,
 - de dire que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :
 - * budget annexe "Locaux commerciaux" : article 65822 "Reversement excédent au budget principal"
 - * budget de la commune : article 75821 "Excédent budget annexe".
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance d'occupation du domaine public instauré pour les forains de la fête des conscrits.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - de confier à l'entreprise FRESHMILE, par le biais d'une convention de mandat, la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) au nom et pour le compte de la commune, après avis favorable du comptable public,
 - d'approuver, dans son intégralité, la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution,
- d'approuver les tarifs sur le territoire communal pour l'utilisation des bornes IRVE et les frais de stationnement, fixés comme suit :

	Borne < 20 kW	20 kW < Borne < 40 kW	Borne > 40 kW
Prix TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,45 € TTC / kWh
Frais de stationnement	0,10 € TTC / min après 8h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min après 3h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min après 2h de stationnement

- de déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir d'ajuster annuellement les tarifs fixés ci-dessus, dans la limite d'une variation maximale de +10% par rapport aux tarifs approuvés. Le Maire devra justifier et informer le conseil municipal de toute modification opérée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité :
 - d'accepter de renouveler l'adhésion de la commune au service économe de flux du SIEA pour un montant total de cotisation de 1,66 € / an / habitant. Des subventions des programmes de financement, comme le programme ACTEE, peuvent réduire ce prix de cotisation,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA,
 - de s'engager à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant la durée de la convention,
 - de s'engager à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service,
 - de mandater le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux,
 - d'informer le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur les conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement,
 - de confier la collecte et la valorisation des CEE au SIEA conformément à la convention afférente, en délibérant dans ce sens,
 - d'associer et citer l'accompagnement du SIEAZ et de la FNCRR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économe de flux,
 - d'informer et d'inviter le SIEA de toutes actions et réalisations effectuées dans le cadre du service d'économe de flux.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Economie locale du 21 avril 2026 ; de l'Urbanisme du 27 avril 2026 ; des Affaires scolaires du 28 avril 2026 ; de la Communication / Culture / Animations / Jeunes / Sport du 29 avril 2026 ; des Bâtiments communaux du 30 avril 2026 et du Personnel communal du 05 mai 2026.

DERNIÈRE MINUTE

À VOS AGENDAS :

NOS COMMERÇANTS, SERVICES ET ARTISANS :

Vous désirez des informations sur les commerçants :

<https://www.messimysursaone.fr/commerces/>

sur les services et artisanats :

<https://www.messimysursaone.fr/services-et-artisanat/>

SE RESTAURER :

Pour vous restaurer sur la commune :

<https://www.messimysursaone.fr/restauration/>

SE LOGER :

Vous avez besoin de faire une étape :

<https://www.messimysursaone.fr/hebergements/>

NOTRE MARCHÉ : tous les jeudis de 15h à 19h

Pour en savoir plus sur nos exposants :

<https://www.messimysursaone.fr/le-marche-de-messimy-sur-saone/>

Merci de ne pas stationner sur l'emplacement du marché

NOS ASSOCIATIONS :

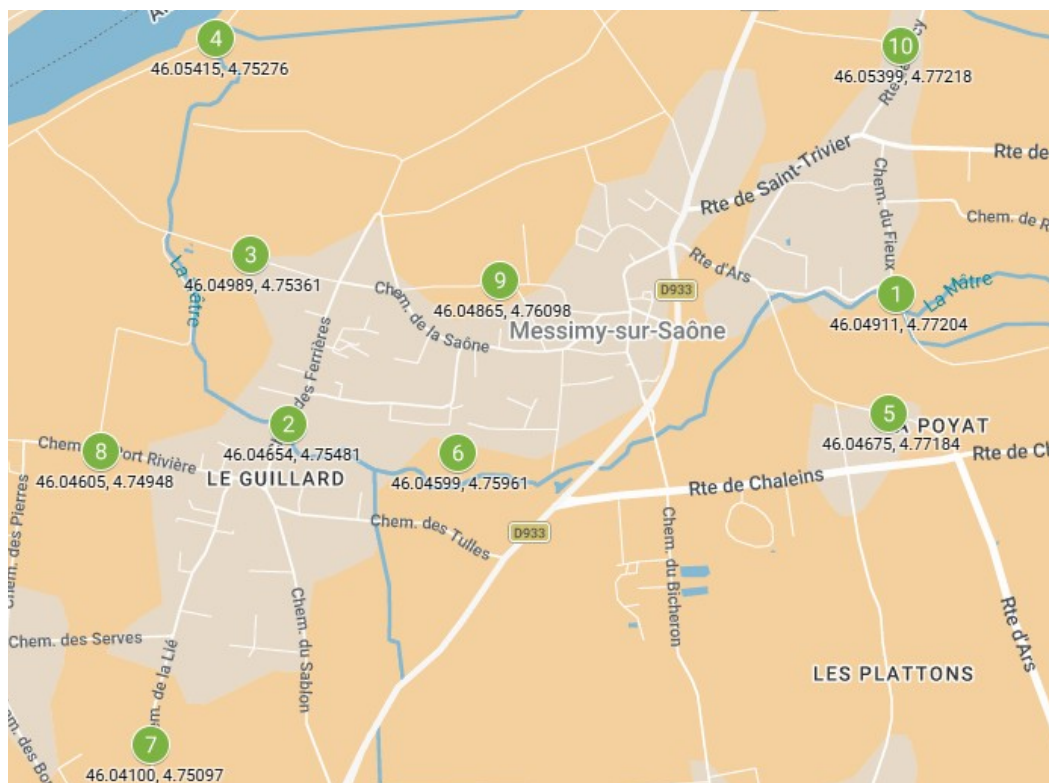
- **Fête de la pêche**, les amis de la Mâtre, samedi 27 juin, l'Aveinerie
- **Brocante**, classe 2 & 7, dimanche 27 septembre, village
- **Saucisson au gène**, classe 0 & 5, samedi 3 octobre, halle
- **Journée de l'arbre**, Demain Messimy/Bibliothèque, samedi 10 et dimanche 11 octobre, salle polyvalente
- **Vente de fleurs**, les chanteurs du Val de Matre, jeudi 29 octobre, halle
- **Loto**, KS passion auto, samedi 7 novembre, salle polyvalente
- **Beaujolois nouveau**, classe 4 & 9, vendredi 20 novembre, salle polyvalente
- **Vente d'huitres**, classe 4 & 9, dimanche 20 décembre, halle

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Ci-dessous la carte où des pièges ont été installés cette année et qui ont permis de capturer **281 frelons** dont **189** frelons asiatiques et **92** frelons européens.



Si vous apercevez la présence d'un nid, signalez le immédiatement sur www.frelonsasiatiques.fr



Crédit photo : Alain Ferreux

